LES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION NATIONALE

Communiqué de presse

Les AFC auditionnées au Sénat à propos du PLFSS

Natalité – Famille – Politique familiale

Contact presse :
Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 750009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Dans le cadre de l'examen du projet de Loi de financement de la Sécurité Sociale par la commission des affaires sociales, les AFC ont été auditionnées le jeudi 6 novembre 2025.

Les AFC rappellent que les comptes de la CNAF ont régulièrement fait l'objet d'économies réalisées sur le dos des familles, déséquilibrant l'ensemble du système de solidarité du modèle social français.

Concernant le nouveau congé de naissance, (congé de 2 mois pour chaque parent, indemnisé 70% du revenu antérieur le premier mois, puis 60% le second mois) les AFC estiment que cette proposition est un petit pas dans le bon sens **mais devrait s'appliquer dès 2026 et non 2027.** De plus, ce congé de 4 mois au total ne devrait pas être soumis à l'obligation de partage, car il revient aux parents de s'organiser selon ce qui convient le mieux pour leur famille. Les AFC rappellent que les attentes des Français portent sur un congé de naissance de 6 à 12 mois, bien rémunéré.
Les AFC rejoignent en cela les conclusions du rapport Cyrulnik préconisant un congé de naissance jusqu'au 1er anniversaire de l'enfant. Elles souhaitent qu'il soit complété par la possibilité d'un congé parental jusqu'à l'entrée en maternelle. Les AFC demandent ainsi une réévaluation de la PreParE permettant aux parents qui le souhaitent de pouvoir effectivement prendre un tel congé.

Enfin, elles invitent à envisager une évolution du droit du travail pour permettre aux familles d'ajuster leurs temps de travail en fonction de leurs contraintes et des possibilités offertes par leurs emplois. Le Royaume-Uni a ainsi mis en place le « Right to request » ou « organisation flexible du travail » qui gagnerait à être adoptée en France sans coût supplémentaire.

Les AFC plaident pour offrir aux familles les moyens et la liberté de s'organiser comme elles le souhaitent pour accueillir leurs enfants. Elles appellent les élus à investir sans délai dans une politique familiale ambitieuse, lisible et pérenne. La Famille est un investissement impérieux pour notre société puisqu'investir dans la famille, c'est investir pour l'avenir.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations**

Communiqué de presse

départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux…), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé……
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue ***d'utilité publique*** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « ***jeunesse et éducation populaire »*.**